

pendium inferant, impræsentiarum male sublatum, A ut in talibus assolet, vel injuriâ contigerit, sum-  
temporibus nostri prædecessoris sanctæ memoriæ  
Adalberonis jam quadriennio habitum in dedica-  
tione ipsius Ecclesiæ. Unde nos cupientes proten-  
dere opus misericordiæ in salutem nostræ animæ,  
atque in commodum Ecclesiæ, precibus ipsius ab-  
batis necnon religiosissimæ atque virginis Deo con-  
secratæ inibi reclusæ dominæ nomine Hodiernæ,  
omniumque fratrum pia supplicatione, atque una-  
nimi consensu nostrorum fidelium, restitimus et  
reddidimus ipsum forum, in solemnitate ipsius de-  
dicationis perpetuallyter habendum. Ut igitur nos  
pii operis executores mercamur cœlestis regni fieri  
participes, quidquid nostri juris in ipso foro haberi  
comperimus, nil nobis relinquentes, totum servien-  
tibus Deo inibi fratri contulimus, deputatis decem  
solidis inter primicerium, thesaurarium atque cano-  
nicos sancti Stephani et advocatum civitatis, quo-  
rum quidem quinque dantur pro restitutione num-  
morum qui sibi conferuntur de privatis mercatis  
octo dierum. Alii nihilominus dantur quinque, ut  
nos exacuati in se dentem invidiæ in bonis pro-  
ventibus fratrum, sed gaudeant cum gaudentibus,  
ut fiat quod scriptum est: *Quod vultis ut faciant  
vobis homines et vos eadem facite illis.* Præterea jam  
dictus advocatus seorsum item accepit decem soli-  
dos et tres decani atque scabinio ternos solidos,  
singuli in mercedem sui officii, quatenus neque in-  
ferri a quolibet, neque sinant injustitiam vel inju-  
riam pati queant. Extra hos denique triginta  
et duo solidos, nullis sit omnino, vel exigendi, vel C  
retinendi iniqua presumptio. Si qua vero injustitia,

ut in talibus assolet, vel injuriâ contigerit, sum-  
mam pretii quam lex pro vindicta culpæ exegerit,  
nullo renitente abbas accipere debet. Obsecramus  
tandem cunctos post nos venturos pontifices, per  
omnes Domini miserationes, et per auctoritatem  
duodecim apostolorum, præsertim sancti Joannis  
dilectissimi Domini, cujus in præfato monasterio  
deus habetur et veneratur, ut confirmatum est in  
auctoritate beati noni Leonis papæ, et per amorem  
omnium sanctorum, necnon et obtestamur per no-  
stram quam a Deo accepimus potestatem, ut neque  
a se neque a quolibet irritum fieri permittant istud  
opus misericordiæ, quod scripto præsentis et aucto-  
ritate nostræ manus, nominibusque nostrorum fide-  
lium confirmamus.

B Ego Herimannus Metensis Ecclesiæ oræsul signa-  
vi.

Signum primicerii Adalberonis.

S. Richerii archidiaconus.

S. Gernoldi archidiaconi.

S. Udelrici archidiaconi.

S. Joannis Ærarii.

S. Comitum Folmari.

S. Cuonradi comitis.

S. Herimanni comitis.

S. Udonis comitis.

S. Rothfridi de Prisenio.

S. Cuononis de Tincher.

S. Burchardi advocati.

S. Joannis orium scabionis.

S. Alterici

S. abbatis Walonis.

## DE TRANSITU HERIMANNI.

(Hugo Flaviniac., *Chronic.* ad an. 1090)

Appropinquante vero die determinato ad trans-  
e-  
rendas venerabiles reliquias (S. Clementis), vires  
tenues Domino annuente recepit (Heriman.), et in  
transferendo beato Clemente Kal. Maii cum summa  
cleri plebisque devotione divina gratia desiderium  
ejus implevit, et tota urbe, imo tota regione ad verbum  
prædicationis ejus astante, et de ore ejus rore supernæ  
dulcedinis distillante, omnibus absolutis, et ab omni-  
bus quasi ab ipso Deo absolute petita, tandem in  
auribus omnium desideravit, dicens: *Sufficit mihi,  
o utinam respiciat Deus, et finiat labores meos, et  
auscipiat in pace spiritum meum per intercessionem  
sancti Clementis, cujus sacratissimum corpus hodie  
videre, palpare et transferre magnifico munere nobis  
de cælo donatum est!* Sub hac voce populus ingemuit,  
et fracto sinemque laborum imploranti condoluit.  
Duobus diebus intercedentibus quæsi præagis vicini  
transitus, fidelibus Ecclesiæ fieri epistolas jussit,  
orans et adjurans per viventem in secula sæculo-

um, ut sine dolo, sine simulatione, tractarent ne-  
gotium Ecclesiæ in simplici et nuda veritate, et  
omnibus ultimum vale dixit, cum mirabili verborum  
et vultus affectione. Die tertio circa horam nonam  
intelligens suum transitum imminere, convocari  
fratres jussit, et filios astantes ne dolerent voce et  
manu compescuit. A quibus cum interrogaretur cui  
eos desolatos relinqueret, quid eis præcipere:  
*Commendo vos, ait, Deo; stete in fide et doctrina  
beati Petri, sicut a successoribus ejus et vidistis et  
audistis.* Et post hæc omnes benedicens, signo  
crucis se munivit, et invocata sancta Trinitate,  
sanctæ Mariæ se commendans, commune patroci-  
nium sanctorum implorans, oculis et manibus in  
cælum elevatis, sine ullo strepitu vocis et motu cor-  
poris, quasi obdormiens, spiritum emisit. Sequenti  
nocte apparuit cuidam dilecto suo, quem in filium  
adoptaverat, qui cum psalmi cantarentur præ tristi-  
tia obdormierat, ait illi: *Noli moris esse servus*

sum. Iterum apparuit cuidam venerabili viro, et ait : A ferontibus et aliis personis non levibus, cognitam Mortuum me dicunt, sed vivo. Hoc abbatibus re- est.

ANNO DOMINI MXC.

# THEODORICUS

S. AUDOENI MONACHUS.

## NOTITIA HISTORICA ET LITTERARIA.

(Hist. litt. de la France, VIII, 364.)

Thierry, dont nous entreprenons de parler, a couru risque de perdre, dans la postérité, la principale gloire de ses travaux littéraires. En effet, un écrivain de grand nom a tenté de transporter à un étranger celui de ses ouvrages à la faveur duquel on reconnaît qu'il en a composé encore d'autres. C'est le célèbre Henschenius, qui a attribué à Frédegode, auteur anglais, la Vie en vers de saint Ouen, évêque de Rouen, de laquelle se tire ce qu'il y a de plus assuré touchant l'histoire et les écrits de Thierry.

Mais les doctes successeurs de cet hagiographe se sont fait un devoir de la rendre à son véritable auteur, ce qu'avaient déjà fait plusieurs savants.

Il ne faut pas s'attendre que la vie d'un homme de lettres, caché dans l'obscurité d'un cloître, où il paraît avoir vécu sans emploi et sans dignité, tel qu'a été Thierry, fournisse d'événements fort mémorables. Tout ce que l'on sait de sa personne est qu'il avait embrassé la profession monastique à l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, et qu'il florissait sous Nicolas de Normandie, qui en fut abbé pendant cinquante ans, depuis 1042 jusqu'en février 1092. Les bonnes études alors étaient en honneur dans cette maison, et Thierry s'y vit associé avec plusieurs confrères qui travaillaient à l'envi à cultiver les lettres, notamment la poésie sacrée et l'histoire.

Outre un Fulbert, qui a laissé plusieurs productions de sa plume, comme il sera dit dans son éloge particulier, il y avait encore un Maurice, fort différent d'un autre moine de ce nom, disciple de saint Anselme. Il ne reste de celui-ci que l'épithète de l'abbé Nicolas en vers léonins, qu'on trouve dans divers recueils (MAB. *Annal.* L. LXVIII, n. 35). Mais il a montré par là qu'il était capable de faire autre chose; et peut être l'a-t-il fait, quoique nous n'en soyons pas instruits.

On ne nous apprend point non plus si c'était Thierry, ou l'un des deux autres savants ses confrères, qu'on vient de nommer, qui dirigeait alors les écoles de Saint-Ouen. On sait cependant qu'il s'y forma alors des élèves de mérite, qui ont acquis par leurs ouvrages le titre d'écrivains de quelque réputation (POMMERAIL, *Hist. de Saint-Ouen*, p. 339). Tel est un Ambroise, qui a employé sa plume à célébrer en prose et en vers l'illustre sainte Agnès, vierge et martyre. Tel est un Jean, qui dès l'âge de vingt ans commença à faire des ouvrages dont une partie est venue jusqu'à nous. Cet élève de Saint-Ouen est devenu principalement célèbre par le choix qu'on fit de lui au concile de Reims, en 1119, sous le pape Calixte II, pour y tenir la plume et y faire les fonctions de secrétaire (*Conc.* t. X, pag. 872). Nous manquons de lumière pour dire si Thierry, qui contribua sans doute, au moins par son exemple, au progrès des études dans son monastère, survécut à

B l'abbé Nicolas. Mais n'ayant point d'époque plus connue pour son histoire que la mort de cet abbé, à qui il a dédié son principal ouvrage, nous avons cru devoir la choisir pour y rapporter son article.

Entre les productions de la plume de Thierry, il y en a en vers et d'autres en prose. Mais tous les savants ne conviennent pas de celles qui lui appartiennent en l'un et l'autre genre; et c'est ce que nous allons entreprendre de discuter.

1° Personne ne convient aujourd'hui que la Vie en vers de saint Ouen, évêque de Rouen après le milieu du VII<sup>e</sup> siècle, ne soit un fruit du travail de notre écrivain, et que ceux qui en ont voulu faire honneur à Frédegode, auteur anglais du X<sup>e</sup> siècle, ont confondu ce saint prélat avec saint Owin, moine de Lichfeld en Angleterre, dont on ne sait pas même que la Vie ait jamais été écrite. Thierry a tiré tout le fonds de son ouvrage d'une autre Vie de Saint Ouen, que Surius a publié sous le faux nom de Frédegode, après en avoir défiguré le style original sous prétexte de le polir, mais que les continuateurs de Bollandus nous ont donnée depuis dans sa pureté. Notre poète n'a fait que mettre en vers, en s'assujettissant servilement à la lettre, cette Vie qui est en prose. Et comme il a choisi les vers léonins pour exécuter cette entreprise, ce genre d'écrire, qui emporte avec soi une nouvelle contrainte à cause de la rime, a jeté dans sa versification une nouvelle platitude et une nouvelle obscurité.

C Ce poème de Thierry est conservé à Saint-Ouen dans un manuscrit, que l'abbé Nicolas regardait comme si précieux et si intéressant pour son monastère, qu'il a écrit lui-même au bas, ou fait écrire en son nom, les imprécations les plus terribles contre quiconque l'enlèverait, en quelque façon que ce pût être, ou en déchirerait la moindre feuille. Il y a toute apparence que c'est là l'original du poème, et que la copie qu'en ont les Bollandistes en est venue. Ces hagiographes n'ont pas jugé à propos de publier cet ouvrage de notre poète, par la raison qu'il ne contient rien qui ne soit encore mieux dans la prose qui en fait le fonds. Ils se sont sagement bornés à n'en imprimer que les huit premiers vers de la préface, ou épître dédicatoire à l'abbé Nicolas, afin qu'on puisse juger de la pièce par cet échantillon.

D Le P. du Moustier a fait plus d'honneur à cette épître, l'ayant donnée en entier dans son *Neustria pia*, où il a aussi inséré d'assez longs fragments du corps de l'ouvrage. Il avait même copié de sa main sur le manuscrit de Saint-Ouen, le poème entier avec la Vie en prose, dans le dessein de publier l'un et l'autre dans un autre recueil qui devait porter le titre de *Neustria Sancta*. Mais il paraît que ce dessein projeté est demeuré en idée. Ici cet écrivain